

Commune de Châteauneuf Val Saint Donat
Alpes de Haute Provence
Compte rendu conseil municipal du 27 Octobre 2020

Présents : Frédéric DRAC, Simon ESTUBIER, Patrice BARTOLUCCI, Pascal DUVET, Marie Cornélie GAILLAND, Thierry FREUDO, Paul TCHERTCHIAN, Christine PAU, Donatien CONGY, Adeline FIGUIERE, Elodie BUSLIG, Bernard DEFIEZ

Absents : Sylvie VINAY

Secrétaire de Séance : Bernard DEFIEZ

Le quorum étant atteint,

La séance est ouverte à 20h01 par M. Frédéric DRAC, Maire.

Pour l'instant : En situation de crise sanitaire, la séance se déroule dans la salle polyvalente.

Avant de commencer la séance, en hommage à Cathy PERARD (2^e adjointe) et Samuel PATY , une minute de silence est observée.

→ Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal (28 septembre 2020)
Vote à l'unanimité

1. Détermination du nombre de postes d'adjoint :

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal

Lors de la délibération 2020 11 du 25 mai 2020, 3 postes d'adjoint étaient créés

Suite au décès de Cathy PERARD, M. Le Maire propose

- De supprimer le poste d'adjoint devenu vacant
- De fonctionner avec deux adjoints : l'ordre de nomination déterminant le rang des adjoints, la place du second adjoint devenant vacante, le troisième y est promu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Décide la détermination de deux adjoints au maire

Vote à l'unanimité

2 Virements de crédit : décisions modificatives –

Les membres du Conseil Municipal sont informés qu'il y a lieu de délibérer afin de procéder à des virements de crédits qui permettront une régularisation interne d'écritures.

Virements de crédit M14

Fonctionnement :

Chapitre 022 : Dépenses imprévues	- 1644,00 €
Chapitre 014 : Fonds péréquation	+1644,00 €

Investissement :

Chapitre 020 : Dépenses imprévues	- 3349,48 €
Chapitre 021 : Réseaux de voirie	+ 3349,48 €

Virements de crédit M49

Fonctionnement

Chapitre 011 : Vêtements de travail	- 300,00 €
Fournitures d'entretien et petit équipement	+ 300,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE Les virements de crédits indiqués ci-dessous

Vote à l'unanimité

3 – FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT

M. Le Maire rappelle qu'il appartient aux membres du Conseil Municipal de fixer les durées d'amortissement des biens renouvelables

Libellé des immobilisations	Durée	Année d'amortissement
Réservoir d'eau potable	10 ans	2021
Schéma directeur AEP	10 ans	2021

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Fixe ainsi présentées les durées d'amortissement des biens renouvelables

Précise que cet amortissement est linéaire et sera calculé au début de l'exercice suivant la date de mise en service

Vote à l'unanimité

4. MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL A LA COMMUNE D'AUBIGNOSC

A compter du 1^{ER} janvier 2021 Madame SENEQUIER rémunérée par la commune de Châteauneuf Val saint Donat est mise à disposition de la commune d' Aubignosc : 8 heures par semaine pendant les 16 semaines de vacances scolaires.

La commune d' Aubignosc remboursera les 128 heures correspondantes par an (32 h par trimestre) Une convention de mise à disposition de Madame Karine SENEQUIER sera établie pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Accepte la mise à disposition telle que détaillée ci-dessus

Autorise M. Le Maire à signer la convention

Vote à l'unanimité

5. MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL A LA COMMUNE D'AUBIGNOSC

A compter du 1^{ER} janvier 2021 Madame BARRE rémunérée par la commune de Châteauneuf Val saint Donat est mise à disposition de la commune d'Aubignosc : 10 heures par semaine pendant le temps scolaire 36 semaines pour le service « cantine »

La commune d'Aubignosc remboursera les 360 heures effectives annuelles sur la base de rémunération $360 \times 1820/1607 = 407,72$ H par an

Une convention de mise à disposition de Madame Graziella Barre sera établie pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Accepte la mise à disposition telle que détaillée ci-dessus

Autorise M. Le Maire à signer la convention

Vote à l'unanimité

6 – FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

La gestion des fonds de solidarité pour le logement déléguée à la CAF, est confiée à compter du 1^{er} janvier 2020 à l'association logiah04. Ce fonds de solidarité permet d'accorder aux personnes défavorisées des aides financières.

L'association sollicite la participation de la commune à hauteur de 0,61 € par habitant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve la participation de la commune

Dit que cette participation s'élève à 314,15 € (soit 0,61 x 515 habitants)

Vote à l'unanimité

Pas de questions diverses

La séance est levée à 20 heures 15

Le Maire,
Frédéric DRAC

